***NOTE D’INFORMATION A l’attention des personnes accompagnées***

*En-tête de votre structure*

***N DES PERSONNES ACCUEILLIES***

|  |  |
| --- | --- |
|  | Le Ministère des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées réalise une enquête.  L’enquête a lieu de février à avril 2023. |
|  | L’enquête s’adresse aux structures qui accueillent des personnes handicapées. |
|  | Cette enquête a trois objectifs :   * Connaître l’activité et les capacités des structures * Connaître le personnel * Connaître les personnes accompagnées |
|  | Les personnes handicapées ne seront pas interrogées.  C’est la structure qui répondra à l’enquête pour elles.  Par exemple, l’établissement dit combien de personnes il accueille.  Par exemple, l’établissement dit quel âge ont les personnes qui vivent dans l’établissement.  Par exemple, l’établissement dit si les personnes ont du mal à voir, à entendre ou à comprendre. |
|  |  |
|  | Les informations des résidents resteront secrètes.  Par exemple, si l’établissement dit « Monsieur Dupont a des difficultés à voir », seulement quelques personnes au Ministère le sauront. Les autres personnes sauront qu’une personne a du mal à voir mais ne sauront pas que Monsieur Dupont a du mal à voir.  Le Ministère donnera ensuite le nombre de personnes qui ont des difficultés à voir. Il ne pourra jamais dire que Monsieur Dupont a ces difficultés. |
|  |  |